

Vice-présidence académique



RAPPORT DE FIN DE MANDAT 2014-2015

Freddy Bobo

Vice-président académique de la FÉECUM

23 Mars 2015

Jeanfreddybobob

REMERCIEMENTS

Bien avant un développement détaillé de mon mandat d'une année (Du 1^{er} Avril 2014 au 31 Mars 2015) au sein de la fédération des étudiantes et étudiants du Campus Universitaire de Moncton (FÉÉCUM) en qualité de vice-président académique, je tiens à remercier tout d'abord le *Très Haut* qui rend toute chose possible. Ensuite, je présente mes remerciements les plus distingués à ma famille qui a été une source de motivation pour moi ainsi qu'à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribuées à l'accomplissement et réussite de cette belle expérience. Remerciements très particuliers et distingués à mes collègues, membres du conseil exécutif ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de la FÉÉCUM, qui contre vents et marées ont su relever le défi et réaliser ensemble un travail remarquable sur notre beau campus.

D'une façon plus générale, je remercie l'ensemble du personnel de la FÉÉCUM, pour la collaboration tout au long de mon mandat et surtout pour leur aide et précisions pour accomplir mes tâches et mener à terme des projets.

Finalement, je remercie nos étudiants-membres de la fédération pour la confiance, et surtout les encouragements et critiques qui m'ont permis à exceller dans mes tâches.

POUVOIRS ET DEVOIRS DE LA VICE- PRÉSIDENTE ACADÉMIQUE

L'article 25 de la Constitution de la FÉÉCUM décrit les pouvoirs et les devoirs de la vice-présidente académique comme suite :

- a) siège au Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et étudiantes du Campus universitaire de Moncton;
- b) a la responsabilité des relations académiques entre l'Université de Moncton et la Fédération;
- c) a la responsabilité devant le conseil d'administration de la Fédération des activités académiques relevant de la Fédération;
- d) a droit de s'informer du fonctionnement de toute commission ou comité de la Fédération relatif au secteur académique;
- e) se rapporte directement à la présidence et est redevable de ses activités auprès du conseil d'administration, qu'elle informe de ses activités ;
- f) siège au comité d'appel de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton;
- g) doit se présenter pour se faire élire au Bureau de direction du Sénat académique de l'Université de Moncton en tant que représentante des étudiants et des étudiantes du Campus universitaire de Moncton.
- h) est responsable des modifications, de la mise en œuvre et du respect de la Charte des droits et des responsabilités des étudiants et étudiantes.

COMITÉ DES VICE-PRÉSIDENTS

ACADÉMIQUES

Le comité des vice-présidents académiques est composé du vice-président académique de la FÉÉCUM qui préside le dit comité et des vice-présidents académiques de chaque conseil de faculté ou école membre de la FÉÉCUM. Le but du comité est de favoriser l'entretien entre les vice-présidents académique de la FEECUM et les autres vice-présidents académiques des facultés et écoles. Dans l'optique de les aider à mieux représenter les intérêts des étudiant(e)s. Ceci est une bonne source d'informations académiques sur le campus pour la vice-présidence académique.

Recommandations:

1. Que la prochaine vice-présidence académique continue de faire appel à ce comité au moins deux réunions par semestre. S'assurer du maintien, de la continuité et de la régularité des réunions. Toujours tenir une réunion spéciale avant chaque sénat académique pour discuter à l'avance des points à l'ordre du jour du sénat académique et inviter les étudiants sénateurs à prendre part à la réunion spéciale ; au moins ceux qui sont sur le campus de Moncton et les autres étudiants-sénateurs du Campus d'Edmundston et Shippagan peuvent participer par conférence.
2. Que la prochaine vice-présidence académique en compagnie de l'agent de recherche, développent une politique pour ce comité, politique qui devra être soumise pour être votée au Conseil d'administration rendant officiel le comité et obligeant les conseils étudiants à nommer un représentant, de préférence leur vice-présidence académique.

ÉVALUATION DU CORPS PROFESSORAL

Cette année était assez particulière puisque l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) était en convention collective avec l'administration alors la clause 21.04 de la convention collective des professeurs prévoit la présence de la vice-présidence académique et d'un représentant étudiant (choisi par la vice-présidence académique) au Comité tripartite (ABPPUM, FEECUM et Administration) sur l'évaluation des professeurs qui revoit le système évaluatif des professeurs et le comité fait des recommandations si possible. Le gros point qui est en discussion en ce moment est l'étude des possibilités de rendre l'évaluation des professeurs en ligne tel que le font d'autres universités. Une évaluation en ligne sera plus rapide, plus commode et permettra aux étudiants de laisser des commentaires qui pourront améliorer la qualité de notre enseignement.

Recommandations:

3. Que la vice-présidence académique s'entretienne avec le représentant étudiant qui siège déjà sur ce comité et qu'il renouvèle son mandat. Dans la mesure du possible, demander l'aide de l'agent de recherche sur les bienfaits et les inconvénients d'une évaluation des professeurs en ligne pour les étudiants.
4. Que la FEÉCUM à travers de sa vice-présidence académique qui siège sur ce comité de continuer à pousser pour voir accès, en entier ou en partie sous formes des statistiques, aux résultats des évaluations des professeurs.

RÉUNION DES VICE-DOYENS

Le ou la vice-président(e) académique siège au comité de la RDV, qui regroupe les vices-doyens des facultés et le registraire de l'Université de Moncton. Ces réunions ont une forte importance sur l'avancement des dossiers académiques sur le campus. C'est aussi un endroit idéal pour venir exposer les dossiers académiques sur lesquels la FÉECUM se penche et veut faire avancer. Le regret avec celle-ci, est que généralement il a été difficile pour moi d'assister à toutes les réunions puisqu'il y avait toujours un conflit d'horaire avec mes cours. Cette année particulièrement, le gros dossier de la RDV est celui du barème des notes uniforme à l'Université de Moncton. Le dossier, monté par le vice-recteur adjoint à la recherche et à l'enseignement, est en phase de consultation auprès des instances académiques et aussi du conseil d'administration de la FÉECUM.

Recommandations :

5. Que la vice-présidence académique s'assure que les réunions de la RDV se font à une heure qui lui convient le mieux et s'il y a conflit d'horaire, faire la proposition de changer d'horaire.
6. Que la vice-présidence académique collabore avec le vice-recteur-adjoint à la recherche et à l'enseignement en ce qui concerne le projet du barème des notes. Une fois que les consultations de celui-ci seront terminées ; Organiser une rencontre avec les étudiants-sénateurs et le vice-recteur adjoint pour débattre et discuter avant le sénat académique.
7. Que la vice-présidence académique invite le vice-recteur adjoint à la recherche et à l'enseignement au conseil d'administration de la FÉECUM pour des dossiers académiques qui touchent directement nos étudiantes et étudiants.

GESTION DES PLAINTES ET OMBUDSMAN

Le début de mon mandat a traversé une zone des turbulences avec des grosses plaintes. Bien que les procédures universitaires des plaintes sont trop longues et de fois pas claires puisque chaque partie applique sa propre politique des plaintes, c'est un dure travail pour la vice-présidence académique et les étudiants-conseils qui sont de fois limités. Pendant ce temps-là, le dossier de la création d'un ombudsman n'a pas bougé et on ne vit que des promesses. Les circonstances font qu'il est capital pour la vice-présidence académique et l'exécutif de la FÉÉCUM de pousser à la création d'un ombudsman qui facilitera beaucoup des choses.

Page | 7

Recommandation :

8. Que la vice-présidence académique et l'exécutif de la FÉÉCUM poussent la création d'un ombudsman.

SÉNAT ACADÉMIQUE ET SOUS-COMITÉS

Pour information, Le Sénat académique constitue, avec le Conseil des gouverneurs, l'une des deux instances supérieures de l'Université de Moncton. Présidé par le recteur et vice-chancelier et composé de 42 membres, le Sénat possède les pouvoirs de conduire, diriger et régler toutes les affaires de l'Université relatives à l'enseignement et à la recherche. Il est l'organisme d'autorité qui exerce le contrôle sur l'académique, les études, l'enseignement et toutes les activités universitaires dans l'ensemble de chacune des parties de l'Université. Étant vice-président académique de la FÉÉCUM, celui-ci siège directement sur le sénat académique. Cependant, il y a des sous-comités qui relèvent du sénat académique sur lesquels la vice-présidence doit nécessairement proposer de siéger lors de son premier sénat académique. Je prends par exemple le bureau de direction du sénat académique et le comité conjoint de la planification.

Page | 8

- *Le bureau de direction* veille à l'application des politiques du Sénat, établit l'ordre du jour des réunions du Sénat académique.
- *Le comité conjoint de la planification* a pour objet de préparer et de recommander au Sénat et au conseil une politique générale de développement de l'Université de Moncton.

Lors de mon mandat, j'ai participé à quatre sénats académiques dont je vais vous faire un petit résumé :

Il a été adopté :

- ❖ La création de la maîtrise ès sciences (gestion)
- ❖ La création d'une Mineure en traduction
- ❖ Modification à la condition d'admission au B.A. (Spécialisation en psychologie) et B.A (Majeure en psychologie)
- ❖ La modification aux statuts et règlements – Art. 50
- ❖ Suspension de la collation de grades d'automne pour une période de 3 ans
- ❖ Évaluation des programmes de baccalauréat en travail social
- ❖ Une révision de la condition d'admission D – Volet mathématiques

Recommandation :

9. Que la vice-présidence académique siège au bureau de direction du sénat académique et au comité conjoint de la planification en tant que représentant étudiant-membre du sénat académique aussi qu'elle tienne une rencontre informelle avec les autres étudiants-sénateurs avant chaque sénat académique pour avoir un même message sur des dossiers académiques à discuter lors de la réunion.

STAGES NON-RÉMUNÉRÉS

Un des gros dossiers de mon mandat avec l'assistance de la vice-présidence exécutive, était les stages non-rémunérés de nos étudiants stagiaires dans la communauté comme auprès du gouvernement. Ayant eu le mandat de l'assemblée-générale, nous sommes descendus faire la tournée des conseils-étudiants qui sont affectés par ceci pour avoir les opinions et ensemble enrichir les recommandations qui seront faites à l'administration et au gouvernement. Les consultations ont pris fin, et un formulaire a été monté avec l'aide de l'agent des recherches pour recueillir les plus d'informations et précisions sur les conditions de stage de ces étudiants qui sont impayés et pour la majorité, ont plus des sorties des fonds que des entrées puisqu'il est quasi impossible de travailler pendant les stages. La prochaine étape avec ceci est d'envoyer le questionnaire aux conseils pour recueillir les précisions sur les conditions des stages et ensuite tenir une table ronde pour préparer le contenu d'un document des recommandations. Enfin, préparer le document avec l'agent de recherche ; Document qui sera envoyé au gouvernement à travers la vice-présidence exécutive, présenté au sénat-académique par la vice-présidence académique et présenté au conseil des gouverneurs par la présidence.

Recommandation:

10. Que la vice-présidence académique amène à terme le dossier des stages non-rémunérés avec comme finalité, un document qui sera envoyé au gouvernement à travers la vice-présidence exécutive, présenté au sénat-académique par la vice-présidence académique et présenté au conseil des gouverneurs par la présidence.

LES DIX RECOMMANDATIONS

1. Que la prochaine vice-présidence académique continue de faire appel à ce comité au moins deux réunions par semestre. S'assurer du maintien, de la continuité et de la régularité des réunions. Toujours tenir une réunion spéciale avant chaque sénat académique pour discuter à l'avance des points à l'ordre du jour du sénat académique et inviter les étudiants sénateurs à prendre part à la réunion spéciale ; au moins ceux qui sont sur le campus de Moncton et les autres étudiants-sénateurs du Campus d'Edmundston et Shippagan peuvent participer par conférence.
2. Que la prochaine vice-présidence académique en compagnie de l'agent de recherche, développent une politique pour ce comité, politique qui devra être soumise pour être votée au Conseil d'administration rendant officiel le comité et obligeant les conseils étudiants à nommer un représentant, de préférence leur vice-présidence académique.
3. Que la vice-présidence académique s'entretienne avec le représentant étudiant qui siège déjà sur ce comité et qu'il renouvèle son mandat. Dans la mesure du possible, demander l'aide de l'agent de recherche sur les bienfaits et les inconvénients d'une évaluation des professeurs en ligne pour les étudiants.
4. Que la FÉÉCUM à travers de sa vice-présidence académique qui siège sur ce comité de continuer à pousser pour voir accès, en entier ou en partie sous formes des statistiques, aux résultats des évaluations des professeurs.
5. Que la vice-présidence académique s'assure que les réunions de la RDV se font à une heure qui lui convient le mieux et s'il y a conflit d'horaire, faire la proposition de changer d'horaire.
6. Que la vice-présidence académique collabore avec le vice-recteur-adjoint à la recherche et à l'enseignement en ce qui concerne le projet du barème des notes. Une fois que les consultations de celui-ci seront terminées ; Organiser une rencontre avec les étudiants-sénateurs et le vice-recteur adjoint pour débattre et discuter avant le sénat académique.

7. Que la vice-présidence académique invite le vice-recteur adjoint à la recherche et à l'enseignement au conseil d'administration de la FÉÉCUM pour des dossiers académiques qui touchent directement nos étudiantes et étudiants.
8. Que la vice-présidence académique et l'exécutif de la FÉÉCUM poussent la création d'un ombudsman.
9. Que la vice-présidence académique siège au bureau de direction du sénat académique et au comité conjoint de la planification en tant que représentant étudiant-membre du sénat académique aussi qu'elle tienne une rencontre informelle avec les autres étudiants-sénateurs avant chaque sénat académique pour avoir un même message sur des dossiers académiques à discuter lors de la réunion.
10. Que la vice-présidence académique amène à terme le dossier des stages non-rémunérés avec comme finalité, un document qui sera envoyé au gouvernement à travers la vice-présidence exécutive, présenté au sénat-académique par la vice-présidence académique et présenté au conseil des gouverneurs par la présidence.

Note : Le masculin a été employé de fois dans le texte afin d'alléger celui-ci.

Longue vie à la FÉÉCUM